

Le 14 mars 2015

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 14 mars 2015, à 9 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Mathieu Harkins, Jean-Claude Massie et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Martin Nadon, directeur général et madame Julie Lafontaine, directrice de l'urbanisme sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente séance ordinaire à 9 h 40.

Rés. 2015-055
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 2015-056
Acceptation du
procès-verbal
du 14/02/2015

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2015

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bonjour et bienvenue à tous et toutes à cette troisième séance régulière du Conseil de l'année 2015. Au nom du Conseil, je vous remercie de votre participation et c'est avec plaisir que je vous présente le rapport de la mairesse

J'aimerais d'abord de vous présenter les personnes présentes à cette table :

Mathieu Harkins, maire suppléant, conseiller responsable de la Réforme électorale, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu, membre du Comité des Finances et représentant de la MRC au C.A. du Carrefour-Jeunesse-Emploi;

Pierre Roy, conseiller responsable des Finances, du Plein air, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du comité des Finances;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'Urbanisme et du Plein air ;

Monique Richard, conseillère responsable des Arts, de la Culture et du Patrimoine;

Chantal Valois, conseillère responsable des Loisirs, du Plein air, de la Famille et du Développement communautaire;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique, des Loisirs, de la Voirie et des Parcs;

Martin Nadon, directeur général de la municipalité;

Les membres de notre personnel présents aujourd'hui : Julie Lafontaine, directrice de l'urbanisme et de l'environnement et Catherine Berbery, adjointe à la mairesse, à la direction générale et responsable des communications.

Voici un résumé des principaux dossiers qui ont retenu notre attention depuis le dernier Conseil, le 14 février dernier.

L'EAU : DEUX NOUVEAUX AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIFS

Secteur Terrasses Saint-Denis

Le 11 mars, de très courtes interruptions de courant, dues, semble-t-il aux forts vents, ont fait en sorte que nos appareils de télémetrie envoyaient des signaux contradictoires. Les pannes de courant ont été trop courtes pour que la génératrice se déclenche – le réservoir s'est donc vidé. Il a également fallu nettoyer les membranes (filtres). Les résidents ont été informés de vive voix au moment de la distribution en porte-à-porte, par le système de messagerie automatisée et par la radio (CIME FM) que l'eau allait être coupée à partir de 13 h le 12 mars pour procéder au nettoyage des membranes. **Secteur Village**

Secteur Village

12 mars : avis d'ébullition préventif secteur village

Suite à une réparation à l'usine du secteur village, nous avons remarqué un problème au niveau du chlore. N'ayant pas la certitude que l'eau était suffisamment chlorée, nous avons dû déclencher un avis d'ébullition préventif.

Cette situation d'avis d'ébullition à répétition est intolérable et nous devons la corriger de façon durable. Il avait été question le mois dernier de l'embauche prochaine d'un deuxième technicien en traitement des eaux, mais le directeur général fait présentement des démarches pour vérifier la possibilité d'embaucher rapidement un ou deux étudiants spécialisés en traitement des eaux afin d'appuyer notre technicien et notre contremaître. Il a fait cette recommandation au Conseil hier. D'autre part, l'embauche d'ici la fin du mois d'un directeur des Services techniques permettra d'appuyer les efforts de M. Yves Lefebvre dans ces dossiers.

Évidemment, il est trop tôt pour faire état des causes exactes de ces événements. Dès que la situation sera rétablie, j'écirai aux citoyens concernés afin de faire le point de la situation.

Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout – Secteur village

Le député d'Argenteuil, suite à notre rencontre, a fait un suivi dans ce dossier auprès du MTQ. Étant donné que le MTQ ne croit pas que nous pourrions réaliser les travaux de prolongement des réseaux la même année où il procédera à la réfection du pont de la petite rivière, il nous est suggéré de demander une prolongation de délai au MAMOT afin de pouvoir conserver la subvention.

Le MAMOT nous a également écrit afin de nous offrir un délai supplémentaire, en demandant de nous transmettre un échéancier.

Nous adopterons donc aujourd'hui une résolution en ce sens.

De plus, nous avons transmis une lettre au MTQ afin de demander fermement que ces

travaux soient inclus dans la programmation 2016 afin de régler ce dossier et qu'il ne soit plus reporté.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Je vous ai indiqué le mois dernier que notre directeur de la sécurité incendie avait reçu le mandat de préparer un plan détaillé pour l'installation et l'identification de bornes sèches pour le village et les domaines. Ce plan comprend 44 bornes sèches et trois pompes stationnaires. Chacun de ces équipements doit faire l'objet d'un plan détaillé et obtenir un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement. Le travail est en marche.

SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC (Document disponible à la municipalité)

Nous adopterons aujourd'hui le nouveau schéma de couverture de risques qui sera adopté par le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut et présenté pour approbation au ministère de la Sécurité publique dès que toutes les municipalités l'auront adopté.

Voici les principaux changements qui ont été apportés au schéma en vigueur :

Nous comptons présentement 70 immeubles à risque élevé et très élevé. Dans le nouveau schéma, nous en comptons 24 (6 à risque élevé et 18 à risque très élevé). Pour définir le risque élevé, on se basait sur le nombre de pieds carrés de l'immeuble, ce qui faisait en sorte d'inclure plusieurs résidences privées de grande taille dans cette catégorie. En fait, les immeubles à risque élevé ou très élevé sont les commerces, les CPE, les résidences pour personnes âgées, ce qui est logique.

On y indique également que notre réseau d'aqueduc est non conforme, dans le sens qu'il n'est pas conçu pour combattre les incendies.

Enfin, nous demandons au ministère de la Sécurité publique l'autorisation de répondre aux interventions à 10 hommes en 20 minutes dans le périmètre urbain, et en 25 à 30 minutes hors du périmètre urbain. L'actuel schéma faisait état de 10 hommes en 15 minutes partout sur le territoire, ce qui n'était pas réaliste.

Environnement

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

Une lettre a été envoyée à chaque association afin de réitérer notre aide financière et technique au programme de surveillance volontaire des lacs. Une vingtaine de lacs sont inscrits à ce programme.

Le comité consultatif en Environnement (CCE)

Le comité consultatif en environnement (CCE) qui fait un travail remarquable, qui mérite d'être souligné, présentera la semaine prochaine aux membres du Conseil un plan pour la sauvegarde de la qualité de l'eau et de la santé de nos lacs navigables qui constituent l'une des richesses premières de Saint-Adolphe.

Urbanisme

Programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois

Le 23 février dernier, une lettre a été adressée aux propriétaires des immeubles situés entre les numéros civiques 1613 et 2022 chemin du Village et à l'intérieur du quadrilatère des chemins du Collège, du Village, montée d'Argenteuil et avenue A.-Bertrand, les invitant à présenter une demande d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois, avant le 15 mai 2015. Ce programme est très apprécié et il permet d'embellir notre village.

Culture

Saint-Adolphe compte maintenant un nouvel organisme communautaire : Arts et Culture Saint-Adolphe. Vous verrez à l'ordre du jour d'aujourd'hui que la

municipalité appuie une demande de soutien financier que cet organisme adresse à la MRC.

ACTIVITÉS DIVERSES

Publications - Bulletin municipal du printemps

Le bulletin municipal pour le printemps est maintenant disponible sur notre site web. Il sera posté le 24 mars au plus tard. À noter que pour des considérations budgétaires, les bulletins municipaux ne seront plus postés aux villégiateurs qui ne disposent pas d'une boîte postale à Saint-Adolphe. Ils pourront désormais en prendre connaissance via notre site internet ou en obtenir copie à l'Hôtel de Ville ou au Centre récréatif.

La Petite séduction

Le projet avance très bien. 70 personnes étaient présentes lors de la rencontre d'information du 9 mars dernier et plus d'une trentaine de personnes nous ont donné leurs coordonnées pour s'impliquer comme bénévole ou pour être figurant. La captation vidéo a été mise en ligne.

Dès que nous aurons entre les mains la première version du scénario, l'organisation des activités pourra débuter et toutes les personnes nous ayant laissé leurs coordonnées seront contactées. Toutes les personnes intéressées à participer sont invitées à communiquer avec Catherine Berbery.

Réunions des conseillers municipaux

27 février : Caucus des conseillers

6 et 13 mars : Caucus administratifs

13 mars : Rencontre avec Me Johanne Côté – Rôle et responsabilités du Conseil, du Maire et du Directeur général

Réunions administratives

23 février : rencontre avec Me Johanne Côté, en compagnie de Pierre Roy

23 février : présence – 2^e entrevue, M. Mathieu Gagné, poste de directeur des services techniques

23 février : Participation à la 1^e réunion des membres du Comité – La Petite Séduction

4 mars : Réunion DG et mairesse

4 mars : Réunion avec le Conseil d'administration d'Habitations Saint-Adolphe et son président, M. André Paquette

4 mars : Réunion avec Mathieu Harkins et Pierre Roy – Contrat du directeur général

Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

10 mars : Comité de Sécurité publique, MRC des Pays-d'en-Haut

10 mars : Rencontre de Mme Gisèle Gaudreau, présidente de la Commission scolaire des Laurentides

10 mars : Conseil des Maires – MRC des Pays-d'en-Haut

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

14 février : rencontre avec le conseil d'administration de l'APEL Sainte-Marie

22 février : Participation aux activités du Triathlon et remise de médailles en compagnie de Marjorie Bourbeau, présidente d'honneur

23 février : Rencontre avec M. Daniel Deslauriers, de l'Information du Nord

25 février : Participation à la conférence de presse sur le lancement de la Coop Santé de Morin-Heights en partenariat avec la Coop Santé de Saint-Adolphe

1^e mars : Présence - course Jeanne-Legault au profit de la Fondation du Docteur Julien, au Mont-Avalanche

25 février : Rencontre avec les représentants du Camp musical des Laurentides en compagnie de M. Martin Nadon et de M. Yves Lefebvre

25 février : Rencontre avec Mme Nicole Chouinard, Art et Culture Saint-Adolphe

27 février : Rencontre avec M. Alain Bouchard, président de la Chambre de Commerce en compagnie de Pierre Roy - Participation à la Petite Séduction, proposition d'une Fête estivale et Comité de développement économique et touristique

9 mars : journée de repérage avec l'Équipe de La Petite Séduction

9 mars : Assemblée publique d'information – La Petite Séduction

Dossier Hydro-Québec

16 février : Réunion avec les représentants d'Hydro-Québec – réponse au tracé alternatif présenté par la MRC, en compagnie de MM. Charles Garnier et André Genest.

17 février : Réunion avec la directrice de la Direction régionale du ministère de l'Environnement – Région Laurentides, madame Hélène Proteau en compagnie de membres du Comité aviseur.

Le 20 février, des citoyens membres du comité aviseur ont rencontré le ministre Arcand en présence de représentants d'Hydro-Québec. Le ministre a indiqué que ce projet ne serait pas soumis au BAPE, mais qu'il demandait à Hydro-Québec de rencontrer à nouveau la municipalité afin de lui présenter les améliorations apportées au projet et de trouver une solution de moindre impact.

Le 13 mars, lettre à Hydro-Québec (voir pièce jointe) demandant une rencontre dans le suivi de celle du 20 février avec le ministre Arcand.

Le 14 mars, Consultation publique sur le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour les sommets de montagne afin de protéger encore davantage nos sommets de montagne.

En terminant, quelques nouvelles et informations :

Notre premier Triathlon d'hiver

Le 22 février a été un franc succès et nous offrons toutes nos félicitations aux organisateurs et bénévoles, ainsi qu'à la présidente d'honneur, Marjorie Bourbeau.

Le comité organisateur se réjouit de ce succès et prédit que le triathlon d'hiver de Saint-Adolphe-d'Howard deviendra un événement annuel incontournable dans la région. D'ailleurs, Isabelle Creusot, déléguée technique de Triathlon Québec, a octroyé une note de 90% au comité organisateur

Palmarès des municipalités plein air

Bonne nouvelle, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est en nomination pour le Palmarès des municipalités plein air, présenté par le magazine Géo Plein Air et Radio-Canada. Allez voter sur le site internet www.geopleinair.com pour que nous puissions nous retrouver dans le Top 10.

Voilà le résumé de mes activités des dernières semaines et soyez assurés que nous sommes déterminés à continuer à mettre de l'avant et à réaliser des projets qui amélioreront la

qualité de vie de nos citoyens et contribueront à la relance de Saint-Adolphe.

Je vous remercie,

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil municipal a répondu aux questions.

6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Rés. : 2015-057
Acceptation
des comptes
du mois

6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 2 mars 2015, au montant de 665 861.09 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 2 mars 2015, au montant de 631 469.14 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier Le 14 mars 2015

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

Rés : 2015-058
Approbation liste
des comptes en
souffrance –
Vente pour taxes

7a) Approbation de la liste des comptes en souffrance à transmettre à la MRC des Pays-d’en-Haut pour la vente, pour non-paiement de taxes, et détermination des frais d’administration.

ATTENDU QUE la liste des arrérages de taxes municipales a été dressée au cours du mois de mars 2015;

ATTENDU QU’il y a lieu de faire vendre, pour non-paiement de taxes, certains immeubles par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d’en-Haut;

ATTENDU QUE la municipalité doit déterminer les frais d’administration à ajouter à chaque matricule inscrit sur la liste;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport présenté par le service des finances;

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard approuve l’état préparé par le

service des finances regroupant les propriétaires endettés pour taxes municipales envers ladite municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard, le tout conformément à l’article 1022 du *Code municipal du Québec*;

QU’UN montant de 100 \$, représentant les frais d’administration, soit ajouté à chaque matricule;

QUE le montant total de la dette, à être inscrit sur la liste, inclue les taxes municipales, les frais, intérêts, pénalités et les montants de taxes scolaires reçus des commissions scolaires concernées;

QUE le service des finances transmette ladite liste à la MRC des Pays-d’en-Haut aux fins de vente pour taxes;

QUE la directrice des finances ou son coordonnateur soit mandaté pour représenter les intérêts de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard en enchérissant ou en se portant acquéreur des immeubles qui n’auront pas trouvé preneur lors de la vente pour non-paiement de taxes par la MRC des Pays-d’en-Haut, prévue le 17 juin 2015, à 10 h, à La Place des Citoyens, au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle.

ADOPTÉE

Rés : 2015-059
Autorisation de
transfert du surplus
affecté
Infrastructure
sécurité publique

7b) Autorisation de transfert du surplus affecté – Infrastructure sécurité publique

ATTENDU QU’en décembre 2013, le conseil municipal a gardé 30 000 \$ dans un surplus affecté pour l’achat et l’installation d’une pompe stationnaire dans le village;

ATTENDU QUE la pompe a été achetée en 2014 pour une somme de 9 135.88 \$;

ATTENDU QUE le solde du surplus affecté après ce transfert sera de 20 864.12 \$;

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise le transfert d’une somme de 9 135.88 \$ sur surplus affecté « Infrastructure Sécurité publique », GL55-992-20-000, vers la dépense « infrastructure » GL03-600-10-220

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration GL55-992-20-000 pour un transfert de surplus affecté vers le fonds d’administration GL03-600-10-220 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier Le 14 mars 2015

ADOPTÉE

Rés : 2015-060
Programme d’aide
à l’entretien du
réseau routier local

7c) Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 14 742 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’Annexe « A » identifiant les

interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, l’Annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard informe le ministère des Transports du Québec de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Rés : 2015-061
Subvention
annuelle
Tricentris

7d) Subvention annuelle Tricentris

ATTENDU QUE la municipalité utilise le centre de tri « Tricentris » pour le dépôt des matières recyclables;

ATTENDU QU’une subvention annuelle permet à la municipalité d’acheminer autant de matières recyclables qu’elle le désire au centre de tri;

ATTENDU QU’en raison du marché défavorable et de la baisse du volume des matières recyclables il y a une augmentation du coût de la subvention en vertu de l’article 1.4.2 de l’entente;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise le paiement d’une somme de 8 751.42 \$ (7 611.58 \$ plus taxes), soit le montant de subvention annuelle 2015 basée sur une population de 3663 contribuables et la subvention supplémentaire selon la clause 1.4.2 du contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au compte GL02-420-00-920 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 mars 2015

ADOPTÉE

Rés : 2015-062
Autorisation de
transfert du surplus
affecté 2014
Réseau Norval

7e) Autorisation de transfert du surplus affecté 2014 – Réseau Norval

ATTENDU QUE pour les dépenses d’égout, pour l’année 2014, il manque une somme de 15 000 \$ pour la vidange des fosses du secteur Moulin/Morgan;

ATTENDU QUE le budget 2014 était de 22 000 \$ et qu’il y a des revenus de 6 153.25 \$ parce que la municipalité avait prévu d’utiliser le surplus affecté « Réseau Norval » afin de diminuer le montant de la taxe pour ce secteur;

ATTENDU QU’il est nécessaire de faire un transfert d’une somme de 14 000 \$ du surplus affecté « Réseau Norval » vers les revenus 2014 « Vidange fosses »;

ATTENDU QU'après le transfert des fonds, le surplus affecté sera à zéro;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller : Pierre Roy
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le transfert d'une somme de 14 000 \$ du surplus affecté « Réseau Norval 2014 », GL55-992-38-000 vers les revenus « Vidange Fosses 2014 », GL01-212-19-471, afin de régulariser les livres comptables pour l'année 2014.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration », GL55-992-38-000 pour un transfert de surplus affecté vers le fonds d'administration GL01-212-19-471 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 mars 2015

ADOPTÉE

Rés : 2015-063
Modification au
calendrier des
séances ordinaires

7f) Modifications au calendrier des séances ordinaires

ATTENDU QU'en raison de l'événement « La Petite Séduction » à venir au mois de mai, il est nécessaire que la municipalité reporte la date prévue de la séance à un jour ultérieur;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le calendrier des séances de la municipalité soit modifié comme suit, à savoir :

- Que la séance du 9 mai soit reportée au samedi 23 mai 2015, à 9 h 30 à l'église.

ADOPTÉE

Rés : 2015-064
Embauche du
directeur des
services techniques

7g) Embauche du directeur des services techniques

ATTENDU l'avis de recrutement pour le poste de directeur des services techniques de la municipalité, publié dans les journaux locaux, de même que sur les sites internet spécialisés;

ATTENDU QU'après deux (2) affichages, la municipalité a reçu une trentaine de candidatures;

ATTENDU QU'après deux (2) entrevues et la vérification des références, le comité de sélection, formé de 2 conseillers, du directeur général et d'un ingénieur civil municipal d'expérience, a retenu, à l'unanimité, une candidature;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme Mathieu Gagné, ingénieur de Prévost, au poste de directeur des services techniques de la municipalité, à la classe 5, échelon 1, de la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération des cadres en date du 30 mars 2015.

QUE les autres conditions de travail de Mathieu Gagné, sont celles prévues à ladite politique, notamment la période de probation de 6 mois précisée à l’article 1.

ADOPTÉE

8 TRAVAUX PUBLICS

Rés : 2015-065
Inspection par
caméra, égouts
Terrasses St-Denis

8a) Inspection par caméra des conduites d’égouts pour les eaux parasites, secteur Terrasses Saint-Denis

ATTENDU QUE la municipalité doit mettre aux normes l’usine de traitement des eaux usées et que le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), nous demande de réduire de 25 % à 30 % le débit des eaux parasites entrant à l’usine;

ATTENDU QUE nous avons octroyé le mandat à la firme DESSAU d’entreprendre une campagne de mesure des infiltrations d’eaux parasites à l’automne 2014 pour circonscrire les infiltrations et qu’en conclusion de leur rapport, il est recommandé d’effectuer une inspection des conduites par caméra;

ATTENDU QU’IL est nécessaire de faire une inspection par caméra pour déterminer la source des infiltrations d’eau et que la municipalité a reçu trois propositions d’entreprises sur invitation, soient : Véolia, H2O Enviro Inc. et National Vacuum.

Soumissionnaire	Montant de la soumission, taxes en sus
H2O Enviro Inc.	11 425,00 \$
Véolia Environnement	14 948.00 \$
National Vacuum	10 732.50 \$

Il est proposé par le conseiller: Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise d’engager la firme National Vacuum, pour l’inspection, par caméra à tête rotative de 465 mètres linéaires, de conduites d’égouts comprenant 12 regards sanitaires, pour un montant total maximal de 10 750 \$, taxes en sus. Cette firme a offert la plus basse soumission et elle est la mieux habilitée à remplir ce mandat.

QUE le conseil municipal mandate le directeur de l’ingénierie et hygiène du milieu à effectuer les démarches en ce sens et le service des finances à effectuer les déboursés au règlement d’emprunt no 779.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au règlement d’emprunt no 779, GL22-400-00-779, pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier Le 14 mars 2015

ADOPTÉE

Rés : 2015-066
Demande de
prolongation de délai
Projet FCCQ

8b) Demande de prolongation de délai – Projet FCCQ

ATTENDU la lettre reçue de la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, le 25 février 2015;

ATTENDU QUE cette lettre informait la municipalité que le gouvernement fédéral pourrait accorder un délai supplémentaire aux municipalités dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard désire demander une prolongation de délai quant à son projet de prolongement des réseaux d’égout et d’aqueduc, secteur Village (dossier 810051);

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard adopte le calendrier de réalisation des travaux, élaboré par monsieur Yves Lefebvre, directeur ingénierie et hygiène du milieu, en date du 15 février 2015;

QUE le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) une prolongation du calendrier des travaux de prolongement des réseaux d’égout et d’aqueduc (secteur Village), comme indiqué audit calendrier de réalisation dont la date de réception provisoire des travaux sera du 26 octobre 2016 au 8 novembre 2016;

QUE le conseil demande avec insistance au ministère des Transports du Québec d’inclure les travaux de structure de chaussée, pavage, drainage et autres, sur la partie concernée de la route 329, dans sa programmation de travaux 2016.

ADOPTÉE

Madame Lapointe quitte l’assemblée

9. ENVIRONNEMENT

10. URBANISME

Dépôt de la
liste des permis

10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l’urbanisme et de l’environnement pour février 2015

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d’urbanisme et de l’environnement le 27 février 2015 ainsi que le comparatif des mois de janvier 2015 et février 2014.

Rés : 2015-067
Revitalisation
secteur Village

10b) Revitalisation secteur Village

ATTENDU la résolution 2015-019 adoptée le 17 janvier 2015, au sujet de l’aide financière pour la revitalisation du village en 2014;

ATTENDU QUE deux projets comportant des travaux de bardeaux d’asphalte ne faisaient pas partie des projets acceptés;

ATTENDU QUE les deux projets avaient déjà reçu des lettres officielles confirmant leur acceptation;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard accepte d’inclure les deux projets suivants dans la liste des projets financés en 2014, à raison de 1 000 \$ chacun :

- 1993, chemin du Village
- 1550-1552, montée d’Argenteuil

QUE l’aide financière soit remise sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Rés : 2015-068
Demande de
lotissement
Montée Ste-Marie

10c) Demande de lotissement, lots projetés 5 645 520 et 5 645 521, montée Sainte-Marie

ATTENDU le plan de subdivision des lots projetés 5 645 520 et 5 645 521, préparé le 15 janvier 2015 par monsieur Roch Labelle, arpenteur géomètre, sous la minute no 12 664;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs est applicable à cette demande de subdivision;

ATTENDU QUE, conformément à la réglementation de lotissement, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution pour fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU l'avis du directeur plein air et nautique produit le 12 mars 2015;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard entérine, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, que le propriétaire verse à la municipalité une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution pour fins de parcs;
QUE cette somme d'argent soit déposée dans un fond réservé à cette fin.

ADOPTÉE

11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Rés : 2015-069
Démission du
directeur plein air et
nautique

11a) Démission de Louis Croteau

ATTENDU la lettre de démission de monsieur Louis Croteau, directeur du plein air et du nautique, remise au directeur général le 2 mars 2015 ;

ATTENDU QUE cette démission est effective le 27 mars 2015 ;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard remercie monsieur Croteau pour l'excellence de son travail réalisé à la municipalité au cours des dernières années et lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de ses nouveaux défis.

ADOPTÉE

12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Rés : 2015-070
Demande
autorisation
financement pour
fête nationale

12a) Demande financement pour les activités de la fête nationale

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis en place un programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale ;

ATTENDU QUE la municipalité veut se prévaloir d'une aide financière pour concrétiser ses activités de la fête nationale 2015;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des loisirs, culture et vie communautaire, à déposer une demande de financement de 1 300 \$ dans le cadre du programme de financement pour l'organisation de la Fête nationale du

QUE la directrice des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents pertinents à la demande de financement.

12b) Embauche d'une animatrice pour le camp Boule de neige 2015

ATTENDU QUE le camp Boule de neige a eu lieu du 2 au 6 mars 2015 et 5 jeunes étaient inscrits ;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la décision du directeur général d'avoir autorisé l'embauche de Mélanie Audet, comme animatrice pour le camp Boule de neige, pour la période du 2 au 6 mars 2015.

12c) Demande d'appui financier de l'OBNL Art et culture

ATTENDU la demande d'appui financier faite par l'OBNL Art et culture pour la mise en place d'un circuit culturel pour la découverte de notre patrimoine architectural ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est prête à financer le projet à hauteur de 2 000 \$ si la municipalité en fait autant ;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde à l'OBNL Art et culture, une aide financière de 2 000 \$ pour la mise en place d'un circuit patrimonial « pour la découverte de notre patrimoine architectural »;

QUE ledit montant soit pris à même le budget culturel 2015 de la municipalité;

QUE cette aide financière est conditionnelle à l'acceptation du projet par la MRC des Pays-d'en-Haut et au dépôt d'une copie des documents constitutifs de l'OBNL à la municipalité

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration », GL02-702-30-642 pour un transfert de 2 000 \$ vers le fonds d'administration GL02-702-30-971 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Le 14 mars 2015

13. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13a) Permission accordée au Club Quad des Basses-Laurentides de circuler sur les chemins de la municipalité

ATTENDU QUE le redoux fait en sorte qu'une randonnée du Club Quad des

municipalité

Basses-Laurentides, qui devait avoir lieu le 14 mars 2015 sur le lac des Seize-Iles, doit plutôt être redirigée vers Saint-Adolphe-d’Howard ;

ATTENDU QUE le Club Quad des Basses-Laurentides demande exceptionnellement le droit de passage sur certaines rues de la municipalité ;

ATTENDU QUE des agents de sentiers du Club Quad des Basses-Laurentides seront sur place afin de contrôler la vitesse du convoi ;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise les membres du Club Quad des Basses-Laurentides à circuler en VTT, sur les chemins suivants , entre 9 h 30 et 10 h 30, le 14 mars 2015:

- Chemin du Village
- Chemin Massie
- Montée d’Argenteuil
- Montée du Bois Franc
- Chemin de Tarente

ADOPTÉE

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés : 2015-074
Changement du
coordonnateur des
mesures d’urgence

14a) Changement du coordonnateur des mesures d’urgence

ATTENDU la résolution no 2015-026;

ATTENDU la nécessité d’avoir un coordonnateur des mesures d’urgence à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Pierre Roy
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard nomme le Directeur général comme coordonnateur des mesures d’urgence.

ADOPTÉE

Rés : 2015-075
Schéma de
couvertures de
risques

14b) Schéma révisé de couverture de risques 2015-2020

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l’article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, la MRC des Pays-d’en-Haut a l’obligation de réviser son schéma de couverture de risques en incendie au cours de la sixième (6^e) année suivant la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

ATTENDU la recommandation adressée par le comité de sécurité incendie (CSI), lors de la réunion du 6 mars 2013, d’entamer la révision de l’actuel schéma de couverture de risques en incendie (cf. CSA82-2013) ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut a acquiescé à pareille recommandation de son comité de sécurité incendie (CSI) et a donc mandaté son chargé de projet en sécurité incendie, monsieur Guy Meilleur, d’enclencher semblable démarche lors de sa séance du 12 mars 2013 (cf. CM 65-03-13) ;

ATTENDU QUE le susdit projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) présenté lors de la réunion du comité de sécurité incendie (CSI) élargi du 27 janvier 2015, déjà soumis aux autorités du ministère de la Sécurité publique (MSP), semble atteindre les objectifs ciblés par les orientations ministérielles tout en ayant permis de revoir à la baisse certains objectifs, notamment :

- la visite des risques faibles et moyens ;
- les inspections des risques élevés et très élevés ;
- le nombre de plans d'intervention requis ;
- la force de frappe requise pour les périmètres urbains des municipalités de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu, pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, de procéder à l'adoption du susdit projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) y incluant le plan de mise en œuvre local de notre municipalité, le tout, comme demandé par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut (cf. 41-02-15) ;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie, y incluant le plan de mise en œuvre local de notre municipalité.

ADOPTÉE

15. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La conseillère Marjorie Bourbeau aborde les sujets suivants :

- Revitalisation du Village
- Courses au Mont-Avalanche
- Triathlon

La conseillère Monique Richard aborde les sujets suivants :

- Projet patrimoine
- Semaine de la poésie

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Rés. 2015-076
Levée de la séance

18. CLÔTURE À 11 h 45

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

.....	
Lisette Lapointe	Martin Nadon
Mairesse	Directeur général et secrétaire-trésorier